

DiffHF-TNT_OM Base - Standard

ANNEXE D5 - Procédures

OFFRE DE REFERENCE 2022

Version 2022_1 du 8 juillet 2022

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | PROCEDURES RELATIVES A L'INSTALLATION ET LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE DIFFHF TNT_BASE - STANDARD | 3 |
| 1.1 | PREPARATION PAR TDF EN VUE DU RACCORDEMENT AU SYSTEME ANTENNAIRE | 3 |
| 1.2 | LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE DE RECETTE ET DE CONTROLE DE CONFORMITE DU SERVICE DIFFHF-TNT_BASE - STANDARD (RC DANS LE SCHEMA) 4 | 4 |
| 2 | PROCEDURES D'INTERRUPTION PROGRAMMEE DU SERVICE DIFFHF-TNT_BASE - STANDARD | 5 |
| 2.1 | PRINCIPES GENERAUX..... | 5 |
| 2.1.1 | CLASSES D'INTERRUPTIONS PROGRAMMEES | 5 |
| 2.1.2 | MODALITES D'ARRET DES EMETTEURS DE L'OPERATEUR A LA DEMANDE DE TDF 5 | 5 |
| 2.1.3 | DUREE REELLE DES INTERRUPTIONS | 5 |
| 2.1.4 | POSITIONNEMENT DU DEBUT ET DE LA FIN REELLE DES INTERRUPTIONS PROGRAMMEES | 5 |
| 2.2 | CONDITIONS D'INTERRUPTION | 5 |
| 2.2.1 | MAINTENANCE PREVENTIVE | 5 |
| 2.2.2 | MAINTENANCE CORRECTIVE DECALEE..... | 6 |
| 2.2.3 | TRAVAUX..... | 6 |
| 3 | INFORMATIONS EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT DU SERVICE DIFFHF-TNT_BASE - STANDARD | 6 |



1 Procédures relatives à l'installation et la Mise à Disposition du Service DiffHF TNT_BASE - STANDARD

1.1 Préparation par TDF en vue du raccordement au Système Antennaire

La Proposition Technique et Commerciale DiffHF-TNT_BASE - STANDARD mentionne la date prévisionnelle de Mise à Disposition du Système Antennaire de TDF, objet de l'offre de Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD, en tenant compte du planning global de déploiement des sites TNT.

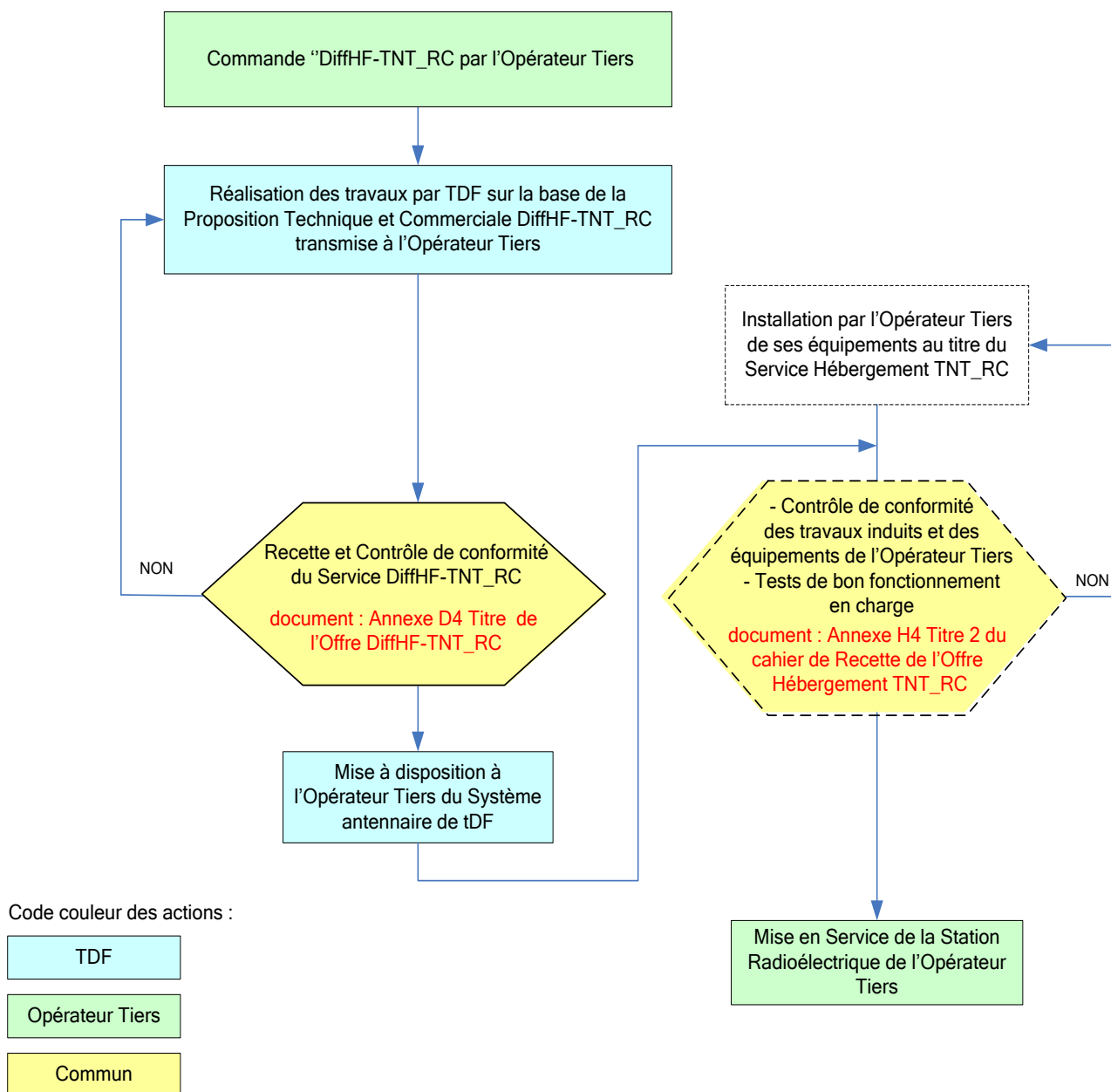
Conformément au §12 « Comité de suivi » des Conditions Générales de Service Hébergement TNT_BASE - STANDARD et DiffHF-TNT_BASE - STANDARD, les parties tiennent régulièrement à jour le planning des dates de Mise à Disposition.

- ✓ TDF réalise l'ensemble des travaux afin de fournir les prestations prévues dans la Proposition Technique et Commerciale DiffHF-TNT_BASE - STANDARD, permettant ainsi à l'Opérateur Tiers la mise en service de sa Station Radioélectrique sur le Site considéré.
- ✓ Comme indiqué au § 3.2.2.3 de l'offre de Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD, après finalisation de tout ou partie des travaux de préparation par TDF, les prestations relatives à la Proposition Technique et Commerciale DiffHF-TNT_BASE - STANDARD font l'objet d'une recette conjointe par l'Opérateur Tiers et TDF.

Le cahier de recette et de contrôle de conformité (Annexe D4 de l'Offre de Service Diff-HF TNT_BASE - STANDARD) fait office de Procès Verbal de Mise à Disposition.

- ✓ En cas de réserves émises lors de la recette du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD, l'Opérateur Tiers et TDF conviendront :
 - soit d'une nouvelle date de recette à l'issue de laquelle seront levées les réserves ;
 - soit de prononcer la Mise à Disposition de tout ou partie du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD en mentionnant sous forme de réserves, les écarts constatés par rapport à la Proposition Technique et Commerciale DiffHF-TNT_BASE - STANDARD.

1.2 Logigramme de la procédure de recette et de contrôle de conformité du service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD (RC dans le schéma)



Remarque :

Les contrôles de conformité du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD et de conformité de l'installation des équipements de l'Opérateur Tiers sont réalisés à l'occasion de la même visite sur site.



2 Procédures d'interruption programmée du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD

De façon à permettre à TDF d'effectuer les opérations techniques nécessaires pour assurer le maintien, l'adaptation et l'évolution de ses équipements et infrastructures, l'Opérateur Tiers et TDF sont convenues d'appliquer la procédure ci-dessous pour l'ensemble des Sites faisant l'objet d'un Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD.

2.1 Principes généraux

2.1.1 Classes d'interruptions programmées

Les classes d'interruptions programmées pour lesquelles ont été définies des procédures sont les suivantes :

- a) maintenance préventive
- b) maintenance corrective décalée,
- c) travaux.

Ces procédures fixent les règles à respecter pour interrompre, à l'initiative de TDF, la fourniture du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD.

2.1.2 Modalités d'arrêt des émetteurs de l'Opérateur à la demande de TDF

En cas de nécessité, notamment pour les interruptions programmées prévues ci-dessus, l'Opérateur Tiers devra arrêter sa Station Radioélectrique à la demande de TDF.

2.1.3 Durée réelle des interruptions

Les interruptions programmées mises en œuvre conformément aux procédures précisées dans cette Annexe seront limitées, du point de vue de la durée, au temps nécessaire pour effectuer les opérations techniques correspondantes. TDF s'engage à reprendre dès que possible la fourniture du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD sans attendre nécessairement la fin de la période autorisée.

2.1.4 Positionnement du début et de la fin réelle des interruptions programmées

Pour chaque interruption programmée, TDF s'efforcera d'en faire coïncider le début et la fin selon la demande de l'Opérateur Tiers, dans la mesure où cela ne réduit pas de façon substantielle la durée de la coupure.

2.2 Conditions d'interruption

2.2.1 Maintenance préventive

La maintenance préventive relève selon le type d'équipement d'une planification annuelle ou pluriannuelle réalisée par les Directions Opérationnelles de TDF

Dans la mesure du possible, TDF recherchera avec les différents Clients et Opérateurs Tiers présents sur le Site le meilleur compromis.

2.2.2 Maintenance corrective décalée

La maintenance corrective décalée fait suite à la détection d'un défaut pouvant entraîner à plus ou moins court terme des difficultés dans la fourniture du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD.

La maintenance corrective décalée pourra être effectuée dès que possible suivant la détection du défaut, après en avoir informé l'Opérateur Tiers préalablement, sauf dans les cas d'urgence où l'Opérateur sera informé dans le meilleur délai au numéro de téléphone qu'il aura communiqué à TDF à cet effet.

2.2.3 Travaux

Les travaux sont les opérations d'adaptation ou de modernisation des stations de TDF, nécessitant du fait de leur nature l'interruption de la fourniture du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD sortant du cadre des opérations de maintenance préventive.

Dans la mesure du possible, TDF recherchera avec les différents Clients et Opérateurs Tiers présents sur le Site le meilleur compromis.



3 Informations en cas de dysfonctionnement du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD

En cas de dysfonctionnement du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD détecté par TDF, l'Opérateur Tiers sera informé par TDF Contact.

Réciproquement, en cas de dysfonctionnement constaté par l'Opérateur concernant la fourniture du Service DiffHF-TNT_BASE - STANDARD, l'Opérateur Tiers en informera TDF Contact.



TDF - SAS au capital de 166 956 512 EUR.

SIREN 342 404 399 RCS Nanterre

Siège Social

155 Bis, avenue Pierre Brossolette

92120 Montrouge

France

Tel : 33(0)1 55 95 10 00